

Conseil de Ville de Delémont

Interpellation

Crise et marché du travail local : plan communal de relance

Notre ville connaît une situation particulièrement difficile sur le plan du marché du travail. Celle-ci est notamment illustrée par le taux de demandeurs d'emplois qui s'élevait à 10,5% à fin mai. Cela signifie donc que la situation sociale est délicate puisque de nombreuses personnes se trouvent déjà ou se trouveront bientôt confrontées à des difficultés accrues.

La crise affaiblit aussi les collectivités publiques (par exemple sur le plan de leurs ressources financières). Il n'en est pas moins nécessaire (et même urgent pour notre canton et notre cité), qu'elles mettent en place des mesures diverses, non seulement en matière de « plans de relance », mais aussi dans le domaine de la « gestion sociale du chômage ».

En ce qui concerne le plan de relance présenté à la presse le 8 mai dernier, un plan qui fait et fera l'objet de différentes demandes de crédits présentées au Conseil de Ville, nous souhaitons que le Conseil communal s'exprime sur les points suivants :

- a. De quelle façon et quand entend-il soumettre ce plan de relance au Conseil de Ville ?
- b. Sur la base de quelles analyses (besoins et objectifs) a-t-il défini les objets pris en compte dans son plan de relance ? Comment a-t-il évalué leur efficacité en matière de lutte contre le chômage et d'amélioration de la situation conjoncturelle¹ ? En particulier, la concentration de projets dans des domaines liés à la construction est-elle judicieuse en matière conjoncturelle ?
- c. Quelles mesures d'accompagnement le Conseil communal entend-il mettre en place pour que ces mesures déploient un effet approprié (par ex. conditions posées aux entreprises bénéficiaires en matière d'emploi ou d'occupations) ?
- d. Quelles réflexions a-t-il menées sur le plan du financement de ces mesures ?

Delémont, le 29 juin 2009

Groupe CS • POP • Verts

Resp. : Max Goetschmann

¹ par exemple concernant la nature et le nombre des emplois ou postes de travail créés ou maintenus